

Résumé

La sensibilisation des investisseurs est une des priorités fondamentales des autorités en valeurs mobilières du Canada. Celles-ci ont notamment pour mandat d'aider les investisseurs à :

- prendre des décisions éclairées en matière de placement;
- détecter, éviter et dénoncer les fraudes en matière de placement.

En juin 2006, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont demandé à la firme Innovative Research Group Inc. de réaliser l'étude intitulée « Indice ACVM des investisseurs ». L'étude comporte trois volets :

- déterminer la proportion de Canadiens qui font des placements et évaluer s'ils disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour placer leur argent correctement;
- évaluer à des fins d'analyse comparative ce que la fraude financière signifie pour les Canadiens et l'expérience qu'ils en ont;
- évaluer à des fins d'analyse comparative ce que les Canadiens savent des autorités en valeurs mobilières et leurs attentes à l'égard de celles-ci.

L'Indice ACVM des investisseurs est une étude qui conjugue un sondage téléphonique par composition aléatoire et une enquête en ligne approfondie. Le sondage téléphonique, auquel ont participé 2 000 répondants, a servi à établir un taux d'incidence aux fins de la pondération des profils de placement des Canadiens. L'enquête en ligne auprès de 5 568 personnes a permis d'établir le profil des segments des investisseurs et de réunir un important échantillon de Canadiens qui ont été victimes de fraude.

1.1. Tour d'horizon

Les placements

- Près des trois quarts des Canadiens épargnent d'une façon ou d'une autre, mais seulement un Canadien sur cinq est un investisseur actif.
- En règle générale, les Canadiens ont de bons réflexes lorsqu'ils font des placements, mais bon nombre d'entre eux ne disposent pas des outils fondamentaux pour investir.
- Les Canadiens obtiennent des résultats mitigés en ce concerne les précautions à prendre pour faire un placement.

La fraude

- Les Canadiens détectent généralement les indicateurs communs de la fraude.
- Plus d'un Canadien sur trois s'est vu proposer un placement frauduleux.
- On estime à 900 000 le nombre de Canadiens qui ont été victimes de fraude financière.
- Dans les deux tiers des cas, les sommes en jeu sont d'au plus 5 000 \$; dans 12 % des cas, les sommes sont d'au moins 25 000 \$.
- Dans 70 % des cas, les victimes de fraude ne récupèrent pas leur argent.
- Malgré le nombre de tentatives de fraude et l'expérience que les Canadiens en ont, seulement 51 % des répondants croient être autant que quiconque des victimes potentielles et seulement 47 % d'entre eux estiment que la fraude est répandue.
- Seulement 14 % des tentatives de fraude sont rapportées aux autorités.

Les autorités en valeurs mobilières

- Les investisseurs canadiens se soucient peu des questions qui préoccupent les autorités en valeurs mobilières, mais la sensibilisation et une transparence accrue les intéressent.
- Moins de la moitié des Canadiens sont certains d'avoir une autorité provinciale en valeurs mobilières.
- Les investisseurs canadiens sont d'avis que les autorités en valeurs mobilières devraient avoir pour priorités fondamentales de sensibiliser les investisseurs et d'empêcher les contrevenants d'agir.

1.2. Principales constatations en ce qui concerne les placements

Près des trois quarts des Canadiens épargnent d'une façon ou d'une autre mais seulement un Canadien sur cinq est un investisseur actif

- La segmentation de l'Indice ACVM des investisseurs indique que 23 % des Canadiens sont des investisseurs actifs et 27 %, des investisseurs passifs, que 20 % des Canadiens épargnent sans faire de placements et que 30 % d'entre eux n'ont pas du tout d'économies.
 - 60 % des répondants qui n'ont pas d'économies déclarent qu'ils comptent épargner à l'avenir.

La majorité des Canadiens ont de bons réflexes lorsqu'ils font des placements

- 96 % des Canadiens sont d'accord avec l'affirmation suivante : « Que ce soit en contribuant à un régime de retraite ou en épargnant d'une autre façon, il est important d'accumuler des économies et des investissements personnels ».
- 92 % des Canadiens sont d'accord avec l'affirmation suivante : « On ne devrait jamais investir sans effectuer des recherches sur l'investissement en question ».
- 88 % des Canadiens sont d'accord avec l'affirmation suivante : « Il est important qu'une personne comme moi ait un plan financier ».

La plupart des Canadiens rejettent les mythes dangereux en matière de placement

- Seulement 19 % des Canadiens sont d'accord avec l'affirmation suivante : « Une des meilleures façons de faire de l'argent à la Bourse est de chercher de l'information privilégiée ».
- Seulement 18 % des Canadiens sont d'accord avec l'affirmation suivante : « La seule façon d'obtenir un bon rendement à la Bourse est de faire des investissements risqués ».
- 26 % des Canadiens, soit un peu plus d'un sur quatre, sont d'accord avec l'affirmation suivante : « Si on n'agit pas immédiatement quand on entend parler d'une nouvelle occasion d'investissement, on pourrait rater une belle opportunité ».

Bon nombre d'investisseurs canadiens ne disposent pas des outils fondamentaux pour investir

- Les Canadiens affirment qu'il est important d'avoir un plan, mais 58 % d'entre eux déclarent qu'ils n'ont pas de plan financier comportant des objectifs de placement clairs et ils sont 55 % à ne pas avoir de conseiller financier attitré.
- Cependant, 86 % des Canadiens qui possèdent des actions, des obligations et des parts de fonds communs de placement déclarent qu'ils connaissent les risques liés à chacun de leurs placements et 62 % d'entre eux ont réévalué au cours de la dernière année le niveau de risque qu'ils sont prêts à assumer.

Les Canadiens ont un niveau de connaissances moyen en matière de placement

- Presque tous les Canadiens ont donné plus de bonnes que de mauvaises réponses à trois questions visant à évaluer leurs connaissances en matière de placement et 21 % d'entre eux ont répondu correctement aux trois questions.

Les Canadiens ont une confiance mitigée en matière de placement

- En moyenne, 51 % des Canadiens ont confiance en leur capacité de prendre de bonnes décisions de placement.
 - 70 % des Canadiens qui possèdent des actions, des obligations ou des parts de fonds communs de placement ont confiance en leur capacité de prendre de bonnes décisions de placement.
- 65 % des Canadiens disent savoir où se renseigner sur les occasions de placement.
 - 77 % des Canadiens qui possèdent des actions, des obligations ou des parts de fonds communs de placement disent savoir où trouver de l'information.

Les Canadiens obtiennent des résultats mitigés en ce concerne les précautions à prendre pour faire un placement

En ce qui concerne le dernier placement effectué par les Canadiens qui possèdent des actions, des obligations ou des parts de fonds communs de placement :

- Seulement 48 % des répondants déclarent qu'ils se sont renseignés sur leur dernier placement, bien que 92 % d'entre eux affirment qu'il ne faudrait jamais effectuer de placement sans faire de recherche indépendante.
 - Près de la moitié des répondants qui ne se sont pas renseignés sur leur placement ont investi sur la recommandation de leur conseiller financier, ce qui laisse entendre que, selon eux, la recherche peut être faite par quelqu'un d'autre.
- 65 % des répondants ont pris le temps d'étudier le placement avant d'acheter, mais 22 % d'entre eux ont déclaré avoir investi dès qu'ils ont entendu parler d'une occasion de placement.
- Seulement 10 % des répondants ont déclaré s'être trouvés dans une situation où on les a pressés d'agir « immédiatement » pour ne pas rater une bonne occasion.

Quels sont les facteurs à l'origine d'un bon comportement en matière de placement?

Les résultats de l'étude nous aident à comprendre les facteurs à l'origine d'un bon comportement en matière de placement.

- Les investisseurs qui ont un conseiller sont portés à prendre des « raccourcis ».
- La conviction que la recherche indépendante est importante s'accompagne de bonnes pratiques financières.
- La confiance, de manière générale, et la certitude d'être capable de trouver l'information nécessaire pour prendre des décisions éclairées en matière de placement sont de bons indicateurs d'un comportement financier adéquat.
- La compréhension de la tolérance au risque et des risques inhérents aux placements déjà effectués est un autre facteur à l'origine de bonnes pratiques.
- Enfin, les hommes et les anglophones sont plus portés que les femmes et les francophones à avoir un bon comportement financier.

1.3. Principales constatations en ce qui concerne la fraude

Les Canadiens détectent généralement les signes avant-coureurs de la fraude

- Bien que leur connaissance de l'assurance-dépôts de la SADC et de la RADQ soit un peu floue, les Canadiens détectent la plupart des signes avant-coureurs de la fraude en matière de placement.

Les tentatives de fraude semblent être monnaie courante

- Plus d'un répondant sur trois (36 %) déclare s'être fait proposer un placement potentiellement frauduleux.
 - La plupart des personnes auxquelles on a proposé un placement frauduleux ont été sollicitées plusieurs fois.
 - Le pourriel est la méthode la plus couramment utilisée.
 - Les recommandations de placements douteux sont également faites par des inconnus au téléphone ou par des fraudeurs présentés par une connaissance, un membre de la famille ou un voisin.
 - Les fraudeurs qui sollicitent des investisseurs canadiens n'ont généralement pas de relation de confiance avec leur cible, mais ceux qui réussissent à établir une relation de cet ordre ont les plus fortes chances de succès.
- Un Canadien sur vingt-cinq (4 %) déclare avoir fait un placement en réponse à une proposition frauduleuse.
 - Dans près des deux tiers des cas (65 %), la somme en jeu est inférieure à 5 000 \$.
 - 12 % des fraudes portent sur plus de 25 000 \$.
 - Sept fois sur dix, l'argent n'est pas récupéré.
 - Dans 27 % des cas, la victime ne parle pas de la fraude à ses amis ou à sa famille.
 - 58 % des victimes disent avoir l'impression que certains de leurs amis et parents les considèrent comme étant à tout le moins partiellement responsables.
 - 37 % des répondants ont été victimes de fraude plus d'une fois.
 - Les résultats indiquent que les tentatives de fraude réussissent deux fois plus souvent lorsque les victimes vivent une situation stressante.

Malgré ces constatations, les Canadiens ne jugent pas que la fraude soit monnaie courante ou qu'ils soient personnellement menacés

- Seulement la moitié des Canadiens (51 %) conviennent qu'ils risquent autant que quiconque d'être victimes d'une fraude en matière de placement.
- 47 % des Canadiens estiment que les fraudes en matière de placement sont répandues dans leur province.

Divergence entre les convictions et les comportements

- Bien que 86 % des répondants conviennent qu'il est important de rapporter les propositions douteuses aux autorités, même s'ils ont seulement un soupçon...
- ... seulement 14 % d'entre eux le font.

Quelles sont les personnes les plus susceptibles d'être victimes de fraude?

Il est très difficile de prédire qui sera victime de fraude. N'importe qui, ou presque, peut être victime, quels que soient le montant ou la nature de ses avoirs, l'étendue de ses connaissances en matière de placement et les précautions dont il s'entoure.

Selon l'Indice ACVM des investisseurs, la probabilité d'être victime de fraude dépend surtout du fraudeur potentiel, par exemple si celui-ci est un ami, un conseiller financier ou une personne à laquelle on est particulièrement susceptible de faire confiance.

Nos constatations révèlent certaines caractéristiques des personnes qui sont un peu plus à risque que d'autres d'être victimes. Ce sont des hommes, des personnes sûres de leurs compétences en matière de placement et des personnes qui se laissent convaincre qu'elles doivent agir immédiatement pour ne pas rater une occasion. Dans les faits, toutefois, les femmes, les personnes peu sûres de leurs compétences et celles qui ne mordent pas facilement à l'hameçon d'une occasion séduisante sont également victimes, quoiqu'un peu moins souvent.

1.4. Principales constatations en ce qui concerne les autorités en valeurs mobilières

Les investisseurs se soucient peu des préoccupations des autorités en valeurs mobilières

- Les trois principales préoccupations des investisseurs (la volatilité des marchés, le rendement de leurs placements et les économies en vue de la retraite) ont peu d'incidence pour les autorités en valeurs mobilières.
- Seulement 8 % des investisseurs déclarent que la sensibilisation est leur préoccupation principale.
- Pour 6 % des répondants, la transparence des marchés est fondamentale.

Moins de la moitié des répondants déclarent connaître leur autorité en valeurs mobilières lorsque la question ne la mentionne pas

- Seulement 45 % des répondants savent qu'il existe un organisme chargé de réglementer les placements dans leur province.
 - La sensibilisation est particulièrement faible dans les provinces de l'Atlantique (23 %).

Assez peu de répondants déclarent connaître leur autorité en valeurs mobilières, même si la question la mentionne

- Un peu plus d'un répondant sur trois est « très familier » (7 %) ou « assez familier » (28 %) avec l'autorité en valeurs mobilières de sa province. Les répondants de l'Ontario sont les plus au courant (45 %), 9 % d'entre eux déclarant être « très familiers » et 36 % « assez familiers ».
- 23 % des répondants déclarent ne pas avoir entendu parler de l'organisme.

Les répondants qui ont une opinion établie ont une opinion favorable de l'autorité en valeurs mobilières

- 63 % des répondants n'ont pas d'opinion sur leur autorité provinciale ou ont une opinion ni favorable ni défavorable.
- Les opinions favorables sont près de quatre fois plus nombreuses (27 %) que les opinions défavorables (7 %).

La moitié des répondants estiment que les autorités en valeurs mobilières peuvent empêcher les fraudeurs de vendre des placements

- 52 % des répondants estiment que les autorités provinciales en valeurs mobilières peuvent empêcher les fraudeurs de vendre des placements, mais 13 % affirment le contraire.
 - Toutefois, il n'y a pas vraiment de lien entre cette conviction et la dénonciation des tentatives de fraude.

La priorité numéro un des autorités en valeurs mobilières est d'empêcher les contrevenants d'agir

- 71 % des répondants déclarent qu'il est extrêmement important d'empêcher les contrevenants de vendre des placements.
- 59 % des répondants déclarent qu'il est extrêmement important de sensibiliser les investisseurs afin qu'ils se protègent contre la fraude.
- 48 % des répondants déclarent qu'il est extrêmement important de mettre les contrevenants derrière les barreaux.
- 44 % des répondants déclarent qu'il est extrêmement important d'établir des règles pour le secteur financier de leur province.